



République Française
Département Haute - Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-GERMIER**

SEANCE DU LUNDI 04 MAI 2026

Convocation du 17 Avril 2026

Affichage du 17 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

Présents : ESCRICH-FONS Esther - FONS Alizée - GAYON Céline - AMILHAT GROLLIER Isabelle - HEDIN Philippe - HOULES Vanessa - DEVIS Frédéric - CARRION Marilou

Absent excusé : GEAYMOND Maxime

Absents : PETITJEAN Yoann - NELLER Samuel Bruno

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : GAYON Céline

OBJET : Délibération 2026-19

Élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commune auprès de la CLECT

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du conseil communautaire des Terres du Lauragais du 23 avril 2026,

Madame le Maire rappelle,

En application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre la communauté de communes et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

Cette dernière a été créée par délibération du conseil communautaire 2026 qui en a déterminé la composition à la majorité des deux tiers de ses membres, comme suit :

- la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées ainsi créée sera fixée à 58 membres titulaires et 58 membres suppléants soit 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par communes membres
- le conseil municipal de chaque communes membres procédera à l'élection en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la CLECT conformément à la répartition fixée ci avant

Madame le Maire demande au conseil municipal qui se porte candidat pour le poste de :

- Délégué titulaire : Madame Esther ESCRICH-FONS se porte candidate
- Délégué suppléant : Monsieur Philippe HEDIN se porte candidat

Madame le Maire fait procéder au scrutin uninominal majoritaire à un tour pour la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Après délibération, le conseil municipal décide, à 8 voix pour, 0 voix contre, 0 absents, de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant de la commune comme suivant :

Madame ESCRICH-FONS Esther représentant titulaire de la commune au sein de la CLECT des Terres du Lauragais

Monsieur HEDIN Philippe représentant suppléant de la commune au sein de la CLECT des Terres du Lauragais

Fait et délibéré à Saint Germier, le 04 mai 2026

Madame ESCRICH FONS Esther
Maire

Madame GAYON Céline
Secrétaire de séance



Délibération N° 2026-19
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 08
Absent excusé : 01
Absents : 02
Votants : 08
Procuration : 00
Formalités effectuées le 05 mai 2026